



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-044 / 5-7-9-7

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 20 avril 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 24 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, J. POLAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, A. BLANCANEUX, A. FAVIER, J. FORTE, L. MOGORE, B. PARIS, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : INTERCOMMUNALITE : Présentation du rapport annuel d'activités 2015 élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau

Rapporteur : Bruno Gattaz

EXPOSE : Par courrier en date du 6 mars 2017, la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais nous a transmis le rapport annuel d'activités du service public de l'eau, précisant qu'il doit être examiné par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, la réglementation stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, ce rapport est mis à disposition du public sur place et dans les quinze jours suivant cette présentation au Conseil Municipal.

Le public en est avisé par voie d'affichage apposé en mairie et aux lieux habituels pendant au moins un mois.

Il a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 octobre 2016.

Il a été approuvé par le Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2016.

Les principales conclusions de ce rapport sont jointes en annexe à la présente délibération ainsi que le rapport.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu la Commission Travaux, Environnement, Sécurité, Stationnement et Cadre de Vie du 19 avril 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport annuel d'activités 2015 du service public de l'eau élaboré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

**DECISION : Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport
AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien Polat
Julien POLAT

ANNEXE

Principales conclusions du rapport annuel d'activités 2015 du service public de l'eau

D'une manière générale, l'année 2015 aura été marquée par :

- La mise en service de l'usine Ultrafiltration Pommiers la Placette
- L'installation de 2 microcentrales hydroélectriques à l'aval de cette usine
- Le renforcement en eaux des communes de St Blaise du Buis et Réaumont

1. Données techniques

On note une progression du nombre d'abonnés (+ 1,4 %) qui atteint 37.573 abonnés ;
Une augmentation des volumes produits avec 6 006 103 m³ (+2,2 %) ;
Une augmentation des volumes facturés avec 3 990 932 m³ (+ 1,45 %) ;
Un volume facturé par abonné qui se stabilise : 106,2 m³/an (contre 106,1 en 2014) ;
Une amélioration de près 1,6 % rendement net du réseau à 72,5 % ; avec un maintien de l'indice de pertes en réseau qui passe de 5,4 m³/km en 2014 à 5,5 m³/km en 2015.

2. La qualité des eaux distribuées

568 prélèvements ont été réalisés par l'Agence Régionale de Santé.

L'eau distribuée est de très bonne qualité avec une conformité globale qui s'améliore encore avec un taux de conformité pour le paramètre bactériologique de 98,8 % et de 100 % pour le paramètre physico-chimique.

3. Les résultats financiers

En 2015, le total des dépenses s'élève à 10,8 M€ dont 59 % de charges de fonctionnement (soit 6,3 M€) et 41 % de dépenses d'investissement (soit 4,5 M€).

Les charges courantes ainsi que la masse salariale évoluent de + 1,3 %.

Les recettes de fonctionnement augmentent en 2015 (+ 4,1 %), principalement en raison de l'augmentation de tarif de la part fixe.

L'annuité de la dette au 31 décembre 2015 baisse légèrement : 922 k€.

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 augmente de + 468 K€ (+7 %) en raison d'un emprunt plus important que le remboursement du capital.

Il est à noter que les ratios relatifs aux soldes intermédiaires de gestion (épargne) s'améliorent entre 2014 et 2015, du fait de la baisse des dépenses et la légère augmentation des recettes.

Pour 2015, 3 160 k€ ont été consacrés aux investissements sur les réseaux et les ouvrages.

2016 verra la poursuite d'opérations structurantes majeures engagées depuis plusieurs années :

- le renforcement de la gestion patrimoniale des réseaux,
- la création d'un second puits sur le site de Saint Joseph de Rivière.

4. Les tarifs 2015

En 2015, le prix hors taxe du mètre cube d'eau et l'abonnement augmentent de 3,2 %.

Pour l'eau potable, le tarif de la part variable a été reconduit au même montant que 2014, et le tarif de la part fixe a augmenté de 15 %. Les prix sont ainsi de 0,94 € HT/m³ pour la consommation et 38,01 € HT/an pour l'abonnement.

Au niveau des redevances perçues par l'Agence de l'Eau, celle relative au prélèvement n'a pas évolué (0,07 €/m³), et celle relative à la pollution a augmenté de 0,01 €/m³ (elle s'élève en 2015 à 0,29 €/m³).

Du fait de l'ensemble de ces évolutions, le prix moyen TTC pour 120 m³ progresse de 3,3 % par rapport à 2014, et s'élève à 1,71 € TTC/m³ (TVA à 5,5%).

Pour une consommation annuelle de 120 m³/an, un ménage doit s'acquitter de 204,68 € TTC en 2015, soit 6,50 € TTC de plus qu'en 2014.